
**AVIS PUBLIC — ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 459/2022
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
428/2018 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement remplaçant le règlement 428/2018 sur le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2022, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- D'ajouter des règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une Personne à titre d'employé municipal ;
- D'assurer l'adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 avril 2022 à 20 h à la salle du conseil municipal, situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte des Saults.

Ce projet de règlement remplacera le règlement numéro : 428/2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Il est disponible au bureau de la municipalité situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte des Saults, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 22 mars 2022



Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie par la présente avoir publié, en date du 22 mars 2022, l'avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 459/2022 remplacement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au 319, rue Principale et 400, rue Principale de Sainte-Brigitte des-Saults.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 mars 2022.



Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière